# AGENDA 2023



**Samedi 14 octobre** - Challenge régional de pétanque à Luc-sur-Mer + soirée à Lion s/Mer



Jeudi 19 octobre - Repas des plus de 50 ans à Vire



Samedi 21 octobre - Soirée bowling à Touques



Mardi 31 octobre - Réunion Camieg & Solimut\*



**Du vendredi 3 au mardi 14 novembre** - Voyage Guatemala-Honduras



Jeudi 30 novembre - Salon Marie Claire de la Broderie



**Du vendredi 1er décembre au dimanche 3 décembre -** Week-end marché de Noël à Bruxelles



**Samedi 2 décembre** - Soirée dîner-spectacle au cabaret Paradis-Deauville



**Du jeudi 4 au samedi 9 décembre** - Le fil de l'Energie — Flèche du Grand Ouest **Samedi 2 et dimanche 3 décembre** - Double défi GMR



Samedi 9 décembre - Arbre de Noël à La Fonderie



Retrouvez tous les détails de votre programme sur : http://caen.cmcas.com

ou Flashez le QR Code:

## PERMANENCES des SLVie - 2ème semestre 2023

PERMANENCES fixes de SLVie		
SLVie	Date	Horaire
Koenig	Tous les mardis matin	7h45 - 11h30
GMR	Tous les jeudis	15h - 17h

PERMANENCES SLVie CITIS	
Date	Horaire
Mardi 10 octobre	10h - 12h
Mardi 17 octobre	10h - 12h
Jeudi 9 novembre	10h - 12h
Mardi 14 novembre	10h - 12h
Jeudi 23 novembre	10h - 12h
Mardi 28 novembre	10h - 12h
Jeudi 7 décembre	10h - 12h
Mardi 12 décembre	10h - 12h
Jeudi 21 décembre	10h - 12h

PERMANENCES SLVie Caen Centre	
Date	Horaire
Mardi 17 octobre	8h30 - 10h
Mardi 7 novembre	8h30 - 10h
Mardi 21 novembre	8h30 - 10h
Mardi 5 décembre	8h30 - 10h
Mardi 19 décembre	8h30 - 10h

PERMANENCES SLVie Condé	
Date	Horaire
Vendredi 20 octobre	16h - 17h15



# \* RÉUNION D'INFORMATION CAMIEG ET SOLIMUT

MARDI 31 OCTOBRE 2023 DE 9h00 À 12h30 - 12, RUE DU COLONEL REMY 14000 CAEN

La CMCAS vous invite à une réunion d'information CAMIEG et SOLIMUT avec la présence d'un(e) représentant(e) par organisme.

#### Vous vous posez des questions :

- Concernant la CAMIEG, sur vos remboursements, sur des démarches relatives à votre parcours de santé, l'évolution de vos droits...
- Concernant la SOLIMUT, qu'est-ce qu'une mutuelle, le fonctionnement de votre protection sociale, comment adhérer au contrat CSMR...



Cette réunion est pour vous !

9h00 – 9h30 : accueil des bénéficiaires 9h30 – 10h30 : CAMIEG Présentation 10h30 – 11h30 : SOLIMUT Présentation 11h30 – 12h30 : Questions/réponses

> Merci de confirmer votre présence par retour de mail à Florence.greau@asmeg.org ou en appelant le 09.69.36.89.72

PERMANENCES SLVie Châtelet	
Horaire	
16h - 17h	

PERMANENCES SLVie Lisieux	
Date	Horaire
Jeudi 19 octobre	8h - 9h30
Jeudi 16 novembre	8h - 9h30
Jeudi 14 décembre	8h - 9h30

PERMANENCES SLVie Bayeux	
Date	Horaire
Jeudi 26 octobre	15h - 16h30
Jeudi 9 novembre	15h - 16h30
Jeudi 23 novembre	15h - 16h30
Jeudi 7 décembre	15h - 16h30
Jeudi 21 décembre	15h - 16h30

PERMANENCES SLVie Serval	
Date	Horaire
Jeudi 2 novembre	15h - 16h
Jeudi 7 décembre	15h - 16h

# **VENTE D'UN BILLARD AMERICAIN**

## Vendredi 20 octobre entre 16 h et 17h15 à Condé-sur-Noireau

La CMCAS de Caen met en vente un billard américain (dimensions : largeur 136,5 cm, longueur 242 cm, hauteur 81 cm).

Cette vente se déroulera à la SVLvie de Condé-sur-Noireau (Enedis- 147 rue des Normands) sous forme d'enchères dans une enveloppe avec une mise minimum de 500 euros.

#### C'est l'enchère la plus élevée qui l'emportera.

Le déménagement du billard est à la charge de l'acheteur.





# **DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Licence/adhésion sportive et culturelle aux bénéficiaires (OD/AD)

OUVRANT-DROIT:	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Téléphone/Portable :	
Adresse mail personnelle :	
NIA :	<b>SLVie</b> :
Activité Pratiquée :	
AYANT-DROIT:	
Nom et prénom :	
Date de naissance :	
Activité Pratiquée :	

Attention: demande à retourner avec les justificatifs

Afin de respecter le bilan comptable, la participation sera payée à partir de janvier 2024



# AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Participation financière aux bénéficiaires (Ouvrants-Droit / Ayants-Droit) pour la pratique d'activités culturelles ou sportives.

- ▶ Ne se cumule pas avec une activité pour laquelle la CMCAS intervient sur la participation
- ▶ Pour les activités sportives et culturelles avec adhésion à un club, une association, une école (musique, danse...)
- ▶ Participation sur présentation de la facture acquitée
- ▶ Une participation par an et par bénéficiaire
- ► Montant maximum de la participation par bénéficiaire ou dans la limite du montant payé :
  - 90 € maxi pour un coefficient social 1 (inférieur à 9 585 €)
  - 60 € maxi pour un coefficient social 2 (entre 9 586 € et 15 973 €)
  - 30 € maxi pour un coefficient social 3 (supérieur à 15 974 €)

#### **VOUS DEVEZ FOURNIR:**

- ▶ le formulaire de demande
- ▶ la facture acquitée
- ▶ un RIB
- ▶ un avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 si celui-ci n'a pas été fourni lors de la déclaration annuelle des éléments de situation familiale





**OUVRANT DROIT:** 

Nom et prénom

# **DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

# Aide aux jeunes CMCAS

tom et prenom	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Adresse :	
Téléphone/Portable :	
Adresse mail personnelle :	
NIA :	SLVie :
AYANT DROIT :	
Nom et prénom :	
Date de naissance :	
Activité: 🗆 Centre aéré 🗆 Stage 🗆 Séjour scolaire (cla	asse verte, de neige)
Nom de l'organisme :	
Date d'inscription :	
Montant :	
□ J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides extérieures	(CAF, CE conjoint(e))

Attention : demande à retourner avec les justificatifs

Afin de respecter le bilan comptable, la participation sera payée à partir de janvier 2024



# **AIDE AUX JEUNES CMCAS**

# Participation financière pour les enfants de 4 à 16 ans

Pour le centre aéré le mercredi hors vacances scolaires, stage sportif ou culturel hors vacances scolaires, séjour scolaire (classe verte, de neige...)
Participation sur présentation de la facture acquittée.

#### Une participation par an et par enfant

Celle-ci intervient sur le montant de la facture en appliquant un pourcentage en fonction du coefficient social de l'Ouvrant Droit (après déduction des aides extérieures) :

## Participation centre aéré:

Coefficient social 1 : Inférieur à 9 585 € 80% de participation Coefficient social 2 : Entre 9 586 € et 15 973 € 40% de participation Coefficient social 3 : Supérieur à 15 974€ 30% de participation

### Participation à un stage sportif/culturel ou un séjour scolaire :

Coefficient social 1 : Inférieur à 9 585 €40% de participationCoefficient social 2 : Entre 9 586 € et 15 973 €20% de participationCoefficient social 3 : Supérieur à 15 974€15% de participation

Offre valable 1 fois par an et par enfant

#### **VOUS DEVEZ FOURNIR OBLIGATOIREMENT:**

- ▶ Le formulaire de demande
- ➤ La facture acquittée du centre aéré/stage/séjour scolaire (dès le séjour terminé et après déduction des aides extérieures)
- ▶ Le justificatif des aides extérieures
- ▶ L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- ▶ Un RIB



# Contribution de Vie Étudiante et de Campus - CVEC

La contribution de Vie Étudiante et de Campus est une cotisation obligatoire dont tout étudiant « post bac » doit s'acquitter.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La période de référence de cette aide est du 1er octobre-N au 30 septembre-N+1.

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Soumise à conditions de ressources

#### MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de cette aide annuelle varie de 70 € à 100 € selon le coefficient social

#### **POUR QUI?**

- Ouvrants droit
- Ayants droit conjoints sans limite d'âge
- Ayants droit enfants jusqu'à l'âge de 26 ans

#### Ne sont pas concernés :

Les étudiants boursiers (bourses sur critères sociaux gérées par le Crous / bourses versées par les régions); les étudiants inscrits en lycée dans une formation telle que BTS, DMA ou formations comptables; les stagiaires de formation continue et les étudiants en contrats de professionnalisation.

Joindre obligatoirement la copie de la simulation d'attribution ou de refus de bourse pour prétendre à cette aide.

#### **COMMENT EN BÉNÉFICIER?**

Je contacte impérativement ma CMCAS d'appartenance.

Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72